

Contribution économique des hébergements de courte durée loués par le biais de plateformes en France

Introduction

Les plateformes de location d'hébergement ont changé les habitudes de séjour des voyageurs. De plus en plus de voyageurs font le choix de se loger dans des meublés de tourisme et chambres chez l'habitant (ci-après « hébergements de courte durée »). Ainsi, sur l'année 2023, **plus d'un Français sur trois aurait séjourné dans un hébergement de courte durée.**

Près **d'un million d'hébergements** sont présents sur l'ensemble du territoire français, et sont proposés pour la plupart (92%) occasionnellement à la location. Ces hébergements participent en densifiant l'offre sur le territoire français à l'atteinte des objectifs du gouvernement (100 millions de touristes internationaux en 2024), encouragent la dispersion des flux de voyageurs en dehors des grands centres urbains et permettent **d'accueillir des voyageurs français ou étrangers dans des régions où l'offre hôtelière est limitée.**



L'économie locale bénéficie ainsi directement de la présence de ces voyageurs. Une partie de leur consommation est en effet réalisée à proximité de leur lieu d'hébergement (restaurant, guides touristiques, transport, etc.), et ces consommations ont des effets d'entraînement sur l'économie (fournisseurs, fournisseurs de fournisseurs, etc.) que ce soit au niveau local, départemental et national.

Cette étude quantifie les impacts économiques positifs des locations de meublés de tourisme et chambres chez l'habitant via des plateformes, en mettant en évidence les impacts sur les départements ruraux. Ces impacts sont évalués pour l'ensemble du secteur des plateformes de locations de courte durée.

Les voyageurs qui logent dans des hébergements de courte durée ont dépensé **21,9 milliards d'euros** en 2023



La dépense moyenne de 99€ des voyageurs dans les hébergements de courte durée est constituée des voyageurs nationaux qui dépensent en moyenne 88 euros par jour et des internationaux qui dépensent près de 120 euros par jour.



Hébergement

39% des dépenses,
soit **38 €** par jour



Restaurants

20% des dépenses,
soit **20 €** par jour



Courses alimentaires

12% des dépenses,
soit **12 €** par jour



Courses non alimentaires/shopping

10% des dépenses,
soit **10 €** par jour



Loisirs

8% des dépenses,
soit **8 €** par jour



Transport

6% des dépenses,
soit **6 €** par jour



Autres

5% des dépenses,
soit **5 €** par jour



Nombre de nuitées réservées en 2023 sur les plateformes de locations de courte durée

En 2023, **176 millions de nuitées ont été réservées en France dans des « hébergements de courte durée »**, dans près de 25 500 communes sur les 34 816 communes de France métropolitaine. Les Français ont réservé la majorité de ces nuitées (64%). Ensemble, les Européens représentaient 89 % des nuitées réservées.

Les trois-quarts des nuitées ont été réservés en dehors des cinq départements les plus touristiques (Paris, Alpes-Maritimes, Haute-Savoie, Var et Bouches-du-Rhône) **et 25 % des réservations ont été faites dans les départements ruraux.**

Au total, les voyageurs ont dépensé

21,9 milliards d'euros

et environ 20 % de ces dépenses ont été réalisées par des voyageurs qui ont séjourné dans des villes sans hôtel.

43 milliards de chiffre d'affaires et 362 000 emplois ont été générés par les voyageurs séjournant dans des hébergements de courte durée en 2023



En 2023, les dépenses des voyageurs qui séjournent dans des hébergements de courte durée réservés via des plateformes en ligne ont permis de générer :

21,9 milliards d'euros
de dépenses

43
milliards d'euros
de chiffre d'affaires,

soit
→

23
milliards d'euros
de valeur ajoutée



362 000
ETP*



4,9
milliards d'euros
de recettes fiscales, dont
300 millions de taxe de séjour

Sources : Deloitte, 2024 (Calculs)

* ETP : Équivalent temps plein

→ Méthode d'évaluation

Les modèles dits « Input-output » permettent de mesurer les effets d'entraînement de dépenses ou d'investissement sur une économie. Dans notre étude cette modélisation est utilisée pour quantifier les effets d'entraînement (effets indirects et induits) des dépenses des voyageurs.



Les effets directs : les voyageurs qui séjournent dans des hébergements de courte durée consomment en France (restaurants, loisirs, etc.) et augmentent ainsi directement le chiffre d'affaires des entreprises.

Les effets d'entraînement :

- **Les effets indirects :** pour faire face à cette hausse de la demande, les entreprises augmentent à leur tour leur demande à leurs fournisseurs. Par exemple, un restaurateur achètera davantage de produits agricoles. Les fournisseurs impactés vont eux aussi augmenter leur demande, et ainsi entraîner une réaction en chaîne.
- **Les effets induits :** les salaires supplémentaires versés par l'ensemble des entreprises impactées vont permettre d'augmenter la consommation des ménages et donc la demande de nombreuses entreprises.

L'ensemble de ces effets génère du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée, soutient l'emploi et engendre davantage de recettes fiscales.

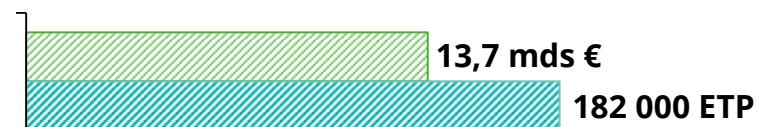
Les secteurs qui bénéficient le plus de ces impacts sont les suivants : l'hébergement et la restauration, les commerces et autres activités marchandes



→ Répartition des 43 milliards d'euros d'impact sur le chiffre d'affaires et des 362 000 emplois par secteur touché*



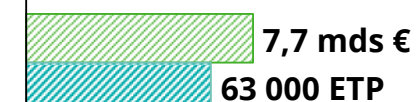
Hébergement et restauration



Autres activités marchandes



Distribution - Commerce



Transport, stockage et communication



Reste de l'économie



Les voyageurs qui ont séjourné dans un hébergement de courte durée ont généré directement et indirectement 8 % du chiffre d'affaires du secteur hébergement et restauration, 1,4 % de l'emploi total national.

Avec un tiers (32%) du chiffre d'affaires total généré et la moitié des emplois soutenus (50 %), **le secteur de l'hébergement et de la restauration est le secteur qui bénéficie le plus des retombées positives de la location d'hébergement.**

Les voyageurs qui ont séjourné dans des « hébergements de courte durée » ont généré **4,9 milliards d'euros de recettes fiscales nettes** en 2023



Les séjours des voyageurs, leurs dépenses et l'activité économique qu'elles génèrent ont permis, en 2023, de générer 4,9 milliards d'euros de recettes fiscales*.

→ Impact des séjours dans des « hébergements de courte durée » sur les recettes fiscales en France en 2023

4,9 milliards d'euros

Ce montant comprend plusieurs types de taxes dont principalement :

- **Impôts sur les produits**, comme la TVA,
- **Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre**,
- **Impôts sur la production**, comme la CVAE,
- **Impôts sur les revenus**, comme la CSG.

Taxe de séjour

La taxe de séjour représente en 2023 environ 300 millions d'euros sur 176 millions de nuitées.

Impôts sur le revenu des hôtes

L'impôt sur le revenu collecté peut être estimé à 586 millions d'euros :

- Sur la base d'une rémunération brute de 40 € / nuitée**, les hôtes ont touché plus de 7 milliards d'euros de revenus bruts.
- Sous une hypothèse d'un taux marginal d'imposition à 11 % (première tranche), de la CSG à 17,2 % et d'un abattement variant entre 50% et 71% pour les hébergeurs optant pour le micro-BIC***.

* Les recettes fiscales correspondent ici aux impôts sur les produits (code INSEE D21) nets des subventions sur les produits (D31), auxquels sont ajoutés un ensemble d'impôts proportionnel aux chiffres d'affaires des entreprises. Le détail de ce calcul est présenté en annexe.

** Hypothèse au regard de la répartition des dépenses

*** Hypothèse conservatrice sur la base des informations suivantes que 58 % des foyers sont à 50% d'abattement, 12% des foyers à 71% et 30 % au réel (ADN Tourisme et Audition parlementaire, 2023).

FOCUS SUR LES DÉPARTEMENTS RURAUX

Dans les départements ruraux, **7,7 milliards d'euros** de chiffre d'affaires et **68 000 emplois** ont été générés par les voyageurs en 2023



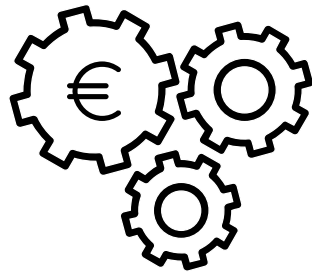
En 2023, les dépenses des voyageurs qui séjournent dans des hébergements de courte durée réservés via des plateformes en ligne ont permis de générer **au sein des départements ruraux** :

4,7 milliards d'euros de dépenses

7,7
milliards
d'euros

de chiffre d'affaires

soit



4,2
milliards
d'euros

de valeur ajoutée

68 000

ETP



0,9
milliard
d'euros

de recettes fiscales, dont
50 millions de taxe de séjour



1 000 voyageurs

733 000 €

de chiffre d'affaires

400 000 €

de valeur ajoutée

86 000 €

de recettes fiscales

6

ETP

FOCUS SUR LES DÉPARTEMENTS RURAUX

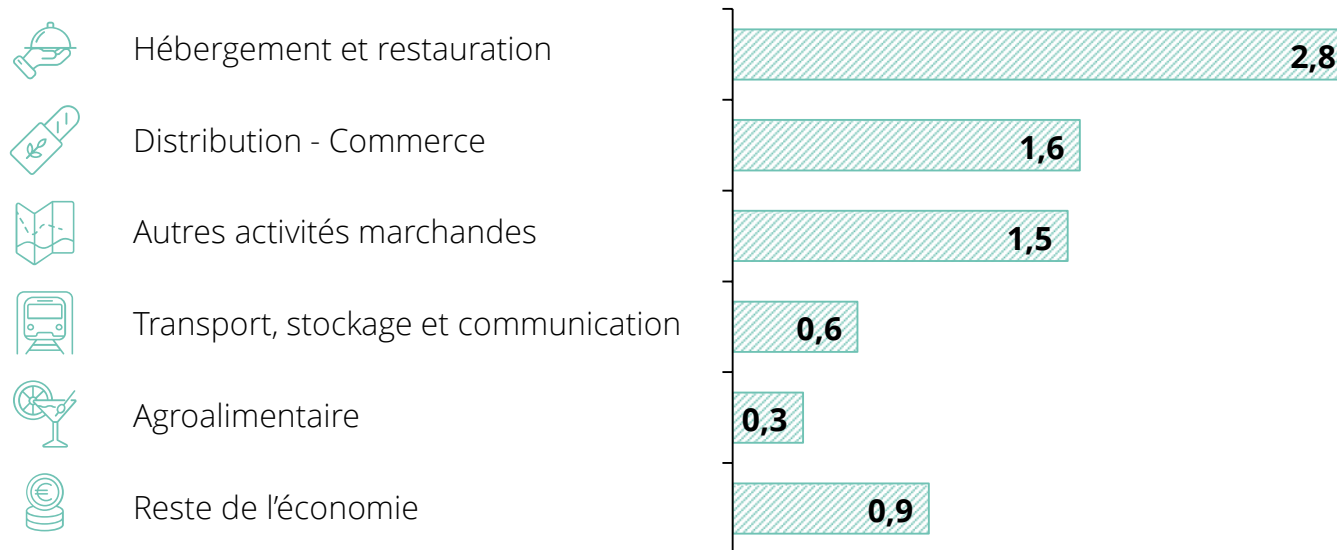
Dans les départements ruraux, 10 millions de voyageurs ont généré 7,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires



Les départements ruraux et peu urbanisés sont les 55 départements (en dehors des DROM-COM, départements de montagne et du littoral) où plus 55 % de la population vit en dehors des centres urbains. Ils regroupent 37 % de la population française soit près de 25 millions d'habitants.

Dans ces départements, **10,5 millions de voyageurs ont réservé 42 millions de nuitées en 2023**, soit 24 % du total national. Cinq de ces départements ont enregistré un nombre de nuitées de plus de 2 millions en 2023, à savoir le Vaucluse, le Haut-Rhin, la Seine-et-Marne, le Bas-Rhin et la Dordogne. Ces voyageurs, dépensant en moyenne 90 euros par jour et par personne, ont permis de générer **7,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans les départements ruraux**.

→ Répartition sectorielle* des 7,7 milliards d'euros d'impact sur le chiffre d'affaires (en milliards d'euros)



Les dépenses des touristes impactent principalement les services (culture, loisirs, commerces, etc.)

Avec un tiers (36%) du chiffre d'affaires total généré, **le secteur de l'hébergement et de la restauration est le secteur qui bénéficie le plus des retombées positives de la location d'hébergement.**

* Voir annexes du rapport principal pour le détail des secteurs

FOCUS SUR LES DÉPARTEMENTS RURAUX

68 000 ETP ont été soutenus grâce aux dépenses des voyageurs qui ont séjourné dans des « hébergements de courte durée » en 2023

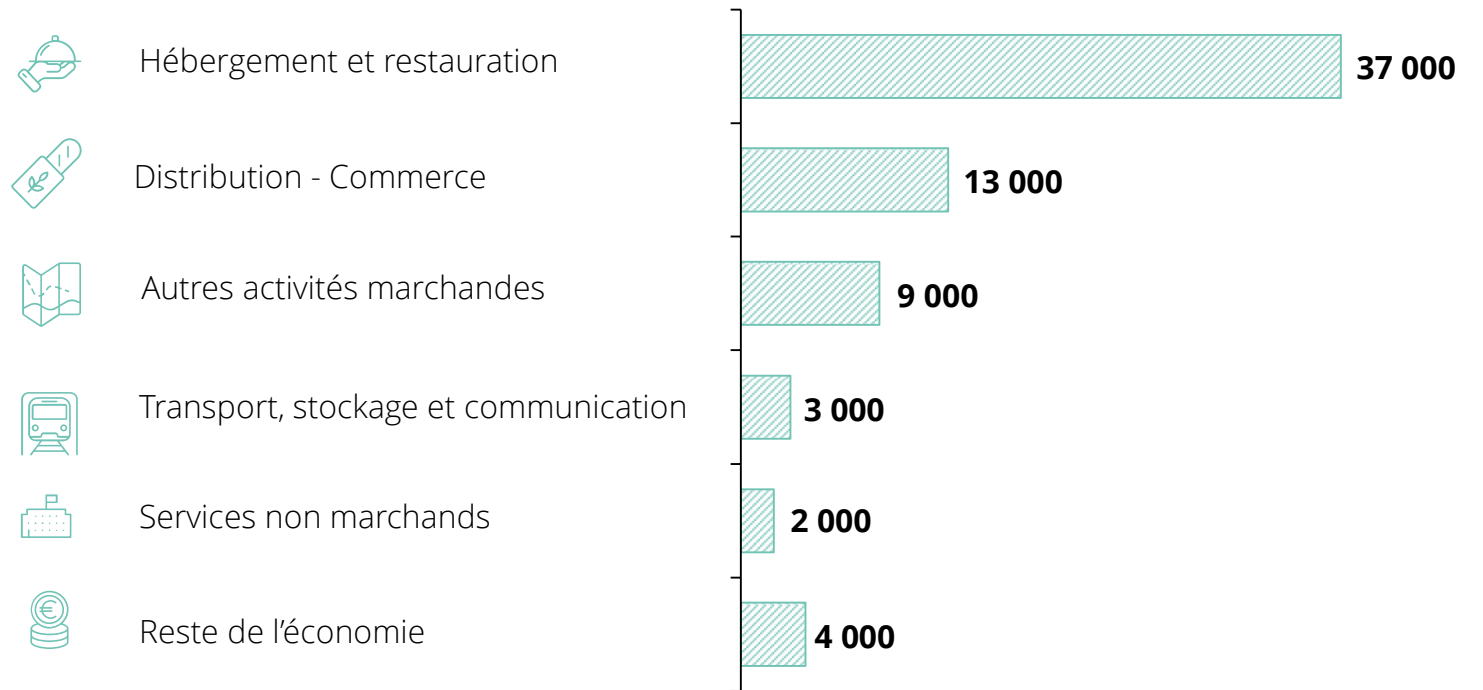


68 000 ETP ont été soutenus en 2023 dans les départements ruraux, soit 0,8 % des emplois de ces départements.

Trois secteurs concentrent plus de 85 % des emplois soutenus : l'hébergement et restauration, la distribution et les autres activités marchandes.

La majorité des emplois dans le secteur de l'hébergement et de la restauration dépendent directement des dépenses des voyageurs. Plus spécifiquement en ce qui concerne le sous-secteur de l'hébergement, certains emplois créés concernent les gestionnaires d'hébergements meublés.

→ Répartition sectorielle des 68 000 ETP en 2023



Sélection de villes par types de départements



L'étude a également porté sur l'évaluation des retombées économiques pour une sélection de villes. L'impact en termes d'ETP soutenus par les dépenses des voyageurs qui séjournent dans des logements de courte durée est présenté sur la figure ci-dessous. Le rapport complet présente également les impacts en termes de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée.

VILLES DES DÉPARTEMENTS LITTORAUX

Rennes - 630 ETP	Dinan - 120 ETP
Cherbourg-en-Cotentin - 220 ETP	Barentin - Jusqu'à 5 ETP
Quimper - 290 ETP	Saint-Avé - 20 ETP
Arras - 110 ETP	La Grande-Motte - 440 ETP
Béthune - 30 ETP	Riec-Sur-Bélon - 20 ETP
Lisieux - 60 ETP	Le Touquet-Paris-Plage - 430 ETP
Vitré - 30 ETP	

VILLES DES DÉPARTEMENTS URBAINS

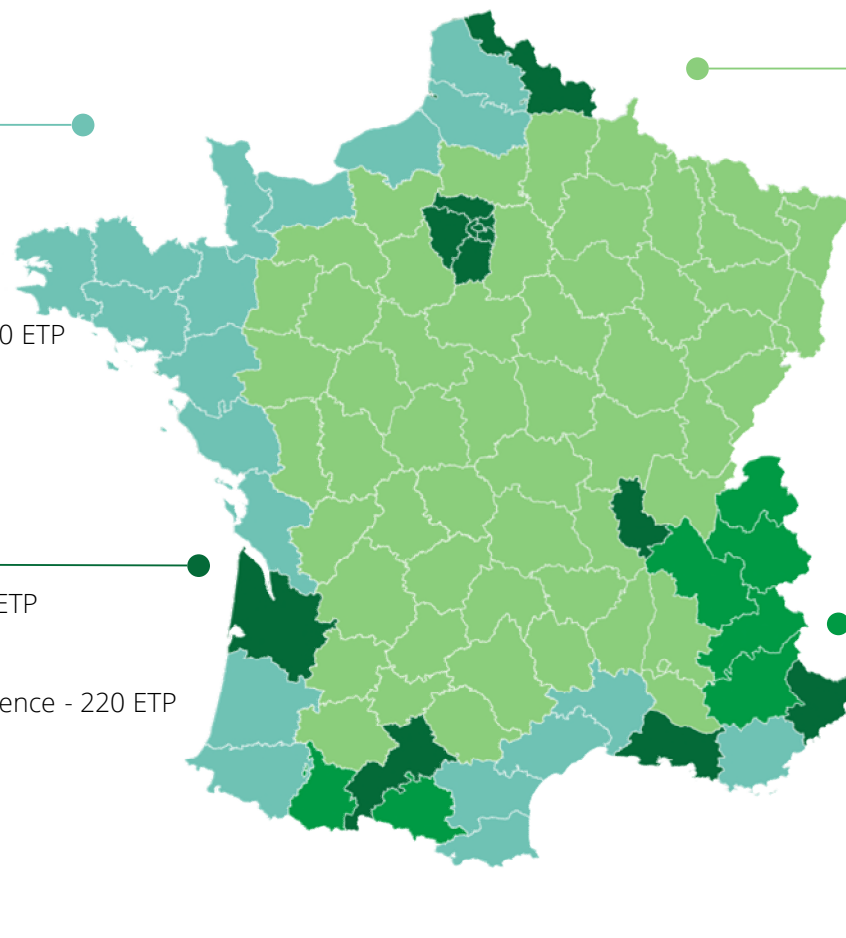
Cannes - 2 960 ETP	Taverny - Jusqu'à 5 ETP
Saint-Ouen-sur-Seine - 100 ETP	Libourne - 70 ETP
Arles - 410 ETP	Sceaux - 20 ETP
Vincennes - 160 ETP	Saint-Rémy-de-Provence - 220 ETP
Douai - 50 ETP	Lacanau - 410 ETP

VILLES DES DÉPARTEMENTS RURAUX

Limoges - 220 ETP	Chartres - 100 ETP
Orléans - 300 ETP	Roanne - 60 ETP
Poitiers - 310 ETP	Nevers - 70 ETP
Colmar - 690 ETP	Périgueux - 220 ETP
Bourges - 160 ETP	Aurillac - 90 ETP
Niort - 130 ETP	Alençon - 40 ETP
Beauvais - 50 ETP	Le Creusot - 20 ETP
Albi - 170 ETP	Cahors - 110 ETP
Laval - 90 ETP	Annonay - 50 ETP
Blois - 240 ETP	Vesoul - 30 ETP
Châteauroux - 70 ETP	Autun - 50 ETP
Bourg-en-Bresse - 40 ETP	Issoudun - 10 ETP
Angoulême - 150 ETP	

VILLES DES DÉPARTEMENTS DE MONTAGNE

Chambéry - 270 ETP	Annemasse - 300 ETP
--------------------	---------------------





À propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), à son réseau mondial de cabinets membres et à leurs entités liées (collectivement dénommés « l'organisation Deloitte »). DTTL (également désigné « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes, qui ne peuvent pas s'engager ou se lier les uns aux autres à l'égard des tiers. DTTL et chacun de ses cabinets membres et entités liées sont uniquement responsables de leurs propres actes et manquements, et aucunement de ceux des autres. DTTL ne fournit aucun service aux clients. Pour en savoir plus, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services de pointe en matière d'audit et d'assurance, de fiscalité et de droit, de consulting, de financial advisory et de risk advisory, à près de 90 % des entreprises du Fortune Global 500® et à des milliers d'entreprises privées. Les résultats mesurables et pérennes de nos professionnels contribuent à renforcer la confiance du public dans les marchés de capitaux, permettent aux clients de se transformer et de prospérer, et ouvrent la voie à une économie plus forte, une société plus équitable et un monde durable. Fort de plus de 175 ans d'expérience, Deloitte est présent dans plus de 150 pays et territoires. Pour en savoir plus sur la manière dont nos près de 457 000 professionnels dans le monde make an impact that matters, consultez www.deloitte.com.

Deloitte France regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 7 990 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte France est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.

© 2024 Deloitte Finance. Une entité du réseau Deloitte

Designed by dot.

Confidential Document